



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D4 - Adhésion à la charte d'engagement pour un territoire économie circulaire proposée par CYCLAD

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D4 - Adhésion à la charte d'engagement pour un territoire économie circulaire proposée par CYCLAD

Rapporteur : M. Fabien BLANCHET

Le Syndicat Mixte CYCLAD, en partenariat avec ses adhérents (Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge, de Gémovac, de Saint-Porchaire, de l'Île de Ré et Communauté d'Agglomération de Saintes) fait partie des 16 premiers territoires à avoir été labellisés Économie Circulaire en 2020 par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique.

Dans le cadre de cette démarche, CYCLAD propose aux collectivités de son ressort de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et zéro déchet ainsi qu'un accompagnement dans la mise en œuvre de cette démarche.

La Ville de Saint-Jean d'Angély, depuis plusieurs années, s'est engagée en faveur de la transition écologique et énergétique. Cet engagement est notamment formalisé pour les années à venir par un objectif Ville fixé aux agents de la collectivité dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines.

Afin d'accompagner les agents, il est nécessaire que la Ville leur fournisse les moyens à même de contribuer à l'atteinte de cet objectif mais également qu'elle intègre les différents angles d'approche relatifs à la transition écologique et énergétique dans sa politique et son action quotidienne.

La souscription de la charte d'engagement pour un territoire économie circulaire répondrait à ces deux objectifs.

Cette charte, adoptée pour une période de 3 ans, prévoit les actions suivantes :

- Délibérer sur l'engagement dans une démarche exemplaire en faveur de l'économie circulaire ;
- Identifier un élu et un agent référent pour assurer le suivi des actions ;
- Établir un diagnostic déchet par site (type, quantité, équipement en place...) ;
- Mettre en place et/ou faire respecter le tri dans tous les bâtiments de la collectivité y compris le tri des biodéchets ;
- Utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable dans les locaux (des kits de vaisselle peuvent être mis à disposition) ;
- Arrêter l'achat de bouteilles d'eau en plastiques, de gobelets à usage unique, de touillettes et doses uniques pour les réunions et événements (y compris en bois, cartons) ainsi que de produits sur-emballés ;
- Mettre en place une ou plusieurs zones de gratuité dans les bâtiments de la collectivité (boîte à livres, kit « zone de gratuité ») ;
- Mettre à disposition des autocollants « Stop pub » ;
- Encourager l'organisation d'évènements éco-responsables (formation des bénévoles, mise en place de table de tri, vaisselle réutilisable, ...) ;
- Sensibiliser les agents au tri et à la réduction des déchets pour économiser les ressources et notamment les matériaux ;

- Mettre en place une gestion responsable des déchets verts et former régulièrement les agents techniques (valorisation des tontes et feuilles mortes sur place, etc.).

L'inscription de la collectivité dans cette démarche et l'adhésion à cette charte donnera également accès aux formations proposées par CYCLAD en accompagnement des agents de la Ville.

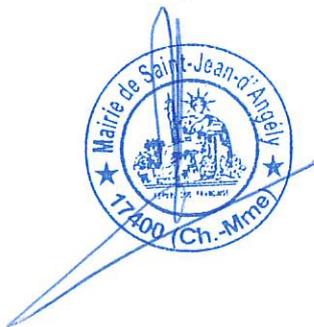
Il est proposé au Conseil municipal de souscrire à la charte d'engagement pour un territoire économie circulaire, ci-annexée, proposée par CYCLAD.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (24)** :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.